

Direction générale DIGIT

Publication d'un avis de vacance pour un poste de
directeur/directrice DIGIT.C «Environnement de travail et infrastructures numériques» (grade AD 14)

(Article 29, paragraphe 2, du statut)

COM/2025/10469

Présentation

La direction générale des services numériques (DIGIT) fournit des services numériques qui aident la Commission européenne (CE) et d'autres institutions, organes et agences de l'UE dans leurs activités administratives et politiques quotidiennes. La vision de DIGIT est d'assumer et de faire progresser le rôle de chef de file numérique au sein de la Commission. La DIGIT est responsable de la transformation numérique de la Commission européenne conformément à la nouvelle stratégie numérique afin qu'elle puisse mettre en œuvre la politique de l'UE de manière plus efficace et plus productive, en tirant pleinement parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies.

La DIGIT joue un rôle stratégique et consultatif auprès des services de la Commission pour garantir la mise en place de politiques adaptées au numérique et soutenir les objectifs des services en matière de transformation numérique, en promouvant l'interopérabilité, en favorisant l'innovation, en coordonnant la gestion des données et des connaissances, et en assurant la cybersécurité et la résilience des infrastructures de la Commission.

La DIGIT soutient également les administrations publiques des États membres de l'UE dans leur processus de transformation numérique, en appliquant des règles et des principes communs en matière d'interopérabilité.

Poste proposé

Le directeur/la directrice de la direction DIGIT.C «Environnement de travail et infrastructures numériques», qui agit sous la supervision directe du directeur général adjoint, sera chargé(e) de faire progresser la qualité, le rapport coût-efficacité et la sécurité des services d'infrastructure institutionnels pour les TIC, tout en augmentant la rapidité et la souplesse de l'offre.

Le directeur/la directrice assurera l'orientation stratégique et la gestion de la direction et relèvera des défis tels que la transformation de l'informatique en nuage des institutions, la mise à disposition de l'environnement nécessaire pour des méthodes de travail modernes, mobiles et collaboratives au sein de la Commission et l'adaptation du modèle de mise en œuvre afin de permettre la prestation de services au-delà des principaux sites de la Commission. Le directeur/la directrice sera chargé(e) de la réalisation des activités et des projets définis dans le cadre établi par la déclaration de mission et le programme de travail de la direction générale. Le directeur/la directrice représentera le directeur général lors de manifestations externes et internes revêtant un intérêt pour la direction.

Le directeur/la directrice est affecté(e) à Luxembourg, tandis que les 5 unités de la direction sont établies à Bruxelles et à Luxembourg. La direction emploie environ 184 personnes et gère un budget de 200 millions d'euros.

Profil recherché (critères de sélection)

Les candidats doivent posséder:

Qualités personnelles

- La capacité de communiquer efficacement avec les parties prenantes internes et externes. La conscience du caractère sensible de la fonction et de ses implications en termes de relations publiques, ainsi qu'un sens aigu de la confidentialité, de la diplomatie et du tact.

- Un sens développé des relations interpersonnelles et la capacité de créer et d'entretenir d'excellentes relations avec les autres services de la Commission, ainsi qu'avec les autres institutions, organes et agences de l'UE.
- Une excellente capacité d'analyse, une aptitude à identifier les points clés, à définir et à élaborer des objectifs stratégiques et à les traduire en propositions d'actions concrètes.
- Une approche coopérative et pragmatique pour la réalisation de la mission de la direction en étroite coopération avec les autres directeurs de la DIGIT.

Compétences spécialisées et expérience

- Une formation et une expérience pratique avérées en matière de grands projets de transformation numérique ou d'infrastructures numériques.
- Une expérience avérée dans la résolution des problèmes posés par les nouvelles méthodes de travail, tant du point de vue organisationnel que de ses incidences sur l'évolution des surfaces d'attaque exposées aux cybermenaces.
- Une compréhension et une capacité avérées à relever les défis auxquels sont confrontées les grandes organisations au cours d'un processus de transformation numérique.
- Une bonne compréhension des politiques et des objectifs stratégiques de la Commission ainsi que de son processus décisionnel. L'aptitude à définir des plans d'action stratégiques de haut niveau, en particulier du point de vue de la cybersécurité.

Compétences d'encadrement

- Une excellente capacité à penser de manière stratégique et à définir une vision claire pour atteindre les objectifs.
- Les compétences d'encadrement et l'aptitude nécessaires pour inspirer, diriger et motiver une grande équipe, en constante mutation, de professionnels hautement compétents dans les domaines de l'informatique et de l'administration.
- D'excellentes aptitudes en matière de gestion et la capacité à diriger une organisation axée sur le service dans un environnement multiculturel.
- Une expérience attestée de la planification et de la gestion efficaces des ressources humaines (grandes équipes multinationales, multilingues et multiculturelles) et des budgets (en particulier, la compréhension des modèles de coûts standard et des mécanismes de répartition des coûts, d'établissement de rapports et d'obligation de rendre des comptes).

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, **à la date limite de dépôt des candidatures**, satisfont aux critères formels ci-après.

- Nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:

- soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est de 4 années ou plus;
- soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- Expérience professionnelle: les candidats doivent disposer d'au minimum 15 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire¹ à un niveau auquel les qualifications précitées donnent accès.
- Expérience d'encadrement: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste à haute responsabilité managériale².
- Langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne³ et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles. Les jurys vérifieront lors des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence portant sur une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue.
- Limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut⁴].

Sélection et nomination

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur⁵).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et détermine les candidats qui répondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection. Les candidats peuvent être invités à fournir des pièces justificatives étayant les informations figurant dans leur acte de candidature à tout moment de la procédure. Les candidats qui ne fournissent pas ces documents dans le délai indiqué dans la demande peuvent se voir exclus de la sélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant

¹ L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel font l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, attesté par un certificat. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été achevée avec succès. Une même période ne peut être comptée qu'une seule fois.

² Dans leur curriculum vitae, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience d'encadrement: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) le nombre de personnes supervisées dans le cadre de ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs; et 5) le nombre de pairs.

³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=FRhttps://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701>.

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701>.

⁵ https://commission.europa.eu/jobs-european-commission/job-opportunities/managers-european-commission_en (disponible uniquement en anglais).

à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le ou les membres de la Commission concernés.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e)].

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

Égalité des chances

Conformément à l'article 1^{er} *quinquies* du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement d'ici la fin de son mandat actuel et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant que fonctionnaire au grade AD 14. Il/elle sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

L'attention du/de la candidat(e) retenu(e) est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Le lieu d'affectation est Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Indépendance et déclaration d'intérêt

Les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle il/elle s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil⁶. Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données.

Procédure de dépôt des candidatures

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques demandées. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par l'internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/CV_Encadext/index.cfm?fuseaction=premierAcces

Vous devez disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure de sélection. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitae au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass⁷, et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitae et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un courrier électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de message électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veuillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées. Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par

⁶ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

⁷ Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante:
<https://europa.eu/europass/fr/create-europass-cv>.

courrier électronique à:
HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 mai 2025 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription ne sera plus possible après cette date.